

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 21 Juin 2022

Nombre Membres

En exercice : 22

Présents :**12 Titulaires
1 Suppléant**Pouvoirs :**4**Votants :**17 Pour
0 Contre
0 Abstentions**Date de la convocation :
16 Juin 2022**Délibération n°
2022.06.27****L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un juin**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol-sur-Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Paul THIOLLERE (suppléant), Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND
Michel JOUBERT a donné pouvoir à Laurent BERNARD
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Daniel FAVIER, Bernard SOUVIGNET, Laurent DUPLOMB, Didier PINOT, Jean-Michel EYRAUD.

CREATION DE LA COMMISSION DES PRESIDENTS ET DESIGNATION DES MEMBRES

En vertu de l'article 10 des statuts du SYMPTTOM, le Comité Syndical forme les commissions nécessaires au bon fonctionnement de chacune des compétences obligatoires ou à la carte (permanentes, temporaires, thématiques ou géographiques).

Leur nombre, leur composition, leur objet et leur fonctionnement sont fixés par délibération du Comité Syndical.

Elles comprennent les délégués des membres adhérents à la compétence et désignés selon un nombre fixé par la Comité Syndical.

Le Président assure de droit la présidence de toutes les commissions et peut être suppléé par un Vice-Président membre de la compétence objet de la commission.

Le Comité Syndical décide de créer une « commission des Présidents » composée de 7 membres

Les candidats proposés sont :

- M. LYONNET Jean-Paul
- M. KACZMAREK Gilles
- M. MIRMAND Laurent
- M EYRAUD Jean-Michel
- M. GIRODET Frédéric
- M. JOUBERT Michel

La commission aura la possibilité de convier à titre consultatif toute personne qu'elle jugera nécessaire.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'une commission des Présidents.
- **DESIGNE** comme membre de cette commission les membres proposés et **AUTORISE** à convier si besoin les personnes qu'elle jugera nécessaire à titre consultatif.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tel : 04 71 75 57 57

Le Président


Jean-Paul LYONNET